

**Séance du 29 septembre 2023**



**Commune de SAINT-FRONT**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.**

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -  
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -  
Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

**ABSENTS** :

**EXCUSES** : Catherine MATHIEU

**SECRETARE DE SEANCE** : Catherine MOREL

### **OBJET : Délibération contrat d'objectifs et de moyens (Bibliothèque)**

Monsieur Le Maire soumet au Conseil municipal le contrat d'objectifs et de moyens adressé par le Département de la Haute-Loire afin d'en assurer un service d'appui au développement de la lecture publique dans notre commune.  
Une trajectoire d'évolution a été déterminée afin de consolider le service rendu à la population.

Ce contrat d'une durée de 5 ans se décline en 3 objectifs principaux :

- Permettre à l'ensemble de la population un égal accès à la bibliothèque municipale dans les conditions définies par le code du patrimoine modifié par la loi n°2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
- Offrir au public des collections actualisées et diversifiées ainsi que des services de qualité avec du personnel formé ;
- Permettre à la bibliothèque de la commune d'intégrer le réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale afin de bénéficier de ressources, de formations, d'outils, de conseils et d'informations partagées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec le Département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la bibliothèque de la commune ;
- Donne délégation à Monsieur le Maire de communiquer toutes les annexes liées à ce contrat.

Fait et délibéré en Mairie  
le 29 septembre 2023  
Le Maire :

*Philippe DELABRE*



*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le*

**AR Prefecture**

043-214301863-20230929-23\_09\_001-DE  
Recu le 04/10/2023